

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 AVRIL 2019 – 19H00

Salle des fêtes – St Denis sur Coise

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (Chatelus - suppléant), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Didier BLANCHARD (Grézieu le Marché - suppléant), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT (Larajasse), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (Maringes), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT (Montrottier), Guy SAULNIER (Souzy), Daniel FOL (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Michel BONNARD (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Bruno THIOLLIER (St Symphorien sur Coise), Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Jean-Jacques VRAY (Viricelles), Hervé MICHEL (Virigneux)

Membres excusés : Catherine LOTTE (Brussieu – pouvoir donné à Michel VENET), Marc BENES (Chatelus), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Jean Michel CALVI (Larajasse – pouvoir donné à Fabrice BOUCHUT), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Philippe GARNIER (Meys), Michel GOUGET (Montrottier – pouvoir donné à Bernard CHAVEROT), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Nathalie FAYET, Monique CHARDON (St Martin en Haut),

Membres absents : Pascal FICHET (Brullioles), Sylvie THOUVENIN (St Symphorien sur Coise), Michel GUILLARME (Ste Foy l'Argentière), Bernard CHAZELLES (Villechenève)

ECONOMIE

ZA Grange Eglise 2 - acquisition des terrains pour l'extension du bassin de rétention

Le conseil communautaire,

- Considérant que le projet d'extension de la ZA Grange Eglise nécessite l'extension du bassin de rétention existant,
- Vu la nécessité d'acquérir auprès de l'indivision SEON 2 559 m² de foncier,
- Vu la négociation menée auprès des propriétaires fixant ainsi le prix d'acquisition à 1 €/m² soit 2.559 € net,

- Considérant qu'il convient de verser une indemnité d'éviction au GAEC du Petit Nice, exploitant ladite parcelle,
- Considérant que cette indemnité est calculée sur un barème de la Chambre d'agriculture soit un montant de 3.128,37 € pour cette exploitation agricole,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'acquisition d'une parcelle de 2559 m² près de la ZA Grange Eglise, à l'indivision SEON, en vue de l'extension du bassin de rétention existant,

APPROUVE cette acquisition au prix de 1 € / m² soit 2.559 € net,

APPROUVE le versement d'une indemnité d'éviction à l'exploitant agricole, le GAEC du Petit Nice, d'un montant de 3.128,37 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette acquisition foncière.

ZA Villedieu – vente au profit de la société RESOTEC

Le conseil communautaire,

- Considérant le souhait de la société RESOTEC de développer son activité de contrôle de réseaux eau et assainissement sur la ZA de Villedieu et de construire à cet effet un bâtiment,
- Considérant qu'une surface disponible sur cette zone de 979 m² pourrait lui être cédée au prix de 33 € HT / m² soit 32.307 € HT,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession d'une parcelle de 979 m² à la société RESOTEC en vue de son implantation sur la ZA de Villedieu à Chevrières,

APPROUVE cette cession au prix de 33 € HT / m² soit 32.307 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette cession foncière.

Bâtiment Jacques Cœur à Brussieu

Approbation contrat de location avec promesse unilatérale de vente à passer avec Clinic moto 69

Le conseil communautaire,

- Considérant la vacance du bâtiment Jacques Cœur faisant suite à la liquidation judiciaire d'une société de restauration,
- Considérant le projet d'installation de l'entreprise Clinic Moto 69 au sein de cet équipement en vue de développer leur activité de réparation et de vente de motos et d'équipements,
- Vu la convention d'occupation précaire, à titre gratuit et pour une durée de 3 mois se terminant au 31 mars 2019, signée avec ladite société pour lui permettre de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires,
- Vu le projet de contrat de location avec promesse unilatérale de vente selon les conditions suivantes :
 - Loyer pendant 3 ans fixé à 900 €/mois à compter du 1^{er} avril 2019
 - Levée de l'option d'achat au 1^{er} avril 2022 pour un montant de 180.000 €.

A l'unanimité des membres présents moins une abstention,

APPROUVE le contrat de location avec promesse unilatérale de vente selon les conditions sus indiquées à intervenir avec la société Clinic Moto 69,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat.

Approbation vente partie logement à M Bouchu

Le conseil communautaire,

- Considérant la vacance du bâtiment Jacques Cœur faisant suite à la liquidation judiciaire d'une société de restauration,
- Considérant que la partie « ancien logement » est occupée actuellement par le Cabinet comptable Bouchu dans le cadre d'un contrat de location précaire,
- Considérant le souhait dudit Cabinet d'acheter ces locaux pour un montant de 80.000 €,

A l'unanimité des membres présents moins une abstention,

APPROUVE la cession de la partie « ancien logement » du bâtiment Jacques Cœur au profit du Cabinet comptable Bouchu, au prix de 80.000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir.

ZA La Parlière à St Genis L'Argentière –cession terrain à la société Le Joint Technique

Le conseil communautaire,

- Considérant que la CCMDL est propriétaire d'un terrain de 5347 m² sur la ZA de La Parlière à St Genis L'Argentière,
- Vu le souhait de la société Le Joint Technique implantée sur cette zone, de développer son activité et donc d'acquérir un nouveau tènement à proximité de leur site,
- Considérant que les deux parties sont d'accord sur un prix de cession de 30 € HT/m² soit un montant total de 160.410 € HT

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession d'une parcelle de 5347 m² sur la ZA de La Parlière à St Genis L'Argentière, au prix de 30 € HT/m² soit un montant total de 160.410 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir.

COMMERCE - ARTISANAT

RONALPIA- Projet d'accompagnement dédié aux entrepreneurs en milieu rural - participation de la CCMDL et demande de subvention auprès de Leader

Le conseil communautaire,

- Considérant les missions de Ronalpia qui accompagne des projets entrepreneuriaux répondant à des besoins locaux, tels que dans les domaines du vieillissement de la population, de la mobilité, du commerce de proximité, du lien social, de la transition énergétique, etc...
- Vu la proposition de Ronalpia de lancer un appel à projet en septembre 2019 en vue d'accompagner 2 entrepreneurs des Monts du Lyonnais,
- Considérant que cette proposition est un complément d'aide pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire et pour consolider de nouveaux projets,
- Considérant que le coût pour la CCMDL serait de 4.000 € par entrepreneur accompagné à raison de 2 entrepreneurs pour un premier appel à projet test en septembre 2019, soit 8.000 € par appel à candidature
- Considérant que la CCMDL pourrait espérer une subvention Leader à 80% d'où un reste à charge pour la collectivité de 800 € par entrepreneur soit 1.600 € par appel à candidature,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la participation de la CCMDL dans le cadre de l'appel à projets de septembre 2019 lancé par Ronalpia pour l'accompagnement de deux entrepreneurs des Monts du Lyonnais,

APPROUVE la participation financière liée à cet engagement soit 4.000 € par entrepreneur,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention Leader à hauteur de 80 %, soit 3.200 € par entrepreneur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

OSER – avenant à la convention de partenariat

Le conseil communautaire,

- Considérant la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association OSER, pour la période 2018-2020, portant mention d'une contribution financière de la CCMDL pour la réalisation de leurs actions à hauteur de 17.500 €,
- Vu le projet de renouvellement des cartes de fidélité porté par OSER et dont le coût pourrait être subventionné par Leader,
- Vu la proposition de dédier une partie de la subvention annuelle en co-financement de Leader avec une répartition financière à moyen constant pour la CCMDL des 17.500 €, soit
 - 3.694,04 € en co-financement Leader pour les nouvelles cartes de fidélité
 - 13.805,96 € pour la réalisation des actions
- Vu le projet d'avenant à la convention de partenariat actant la nouvelle répartition financière,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée avec OSER

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

JEUNESSE

Attribution Bourse initiative jeune

Le conseil communautaire,

- Considérant le projet de Bourse initiatives jeunes, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, en vue de soutenir et de valoriser les projets des jeunes du territoire de 11 à 17 ans,
- Vu les huit projets réceptionnés dans le cadre de l'appel à projets lancé par la CCMDL,
- Vu l'affectation de l'enveloppe de 5.000 € à ces 8 projets, proposée par la commission d'attribution réunie le 16 avril,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la répartition de l'enveloppe de 5.000 € de la Bourse initiatives jeunes comme suit :

Nom du projet	Structure référente	Proposition répartition subvention
A l'état sauvage	Centre socio-culturel des Hauts du Lyonnais	500,00 €
Solidarité jeunesse - Chantier international	AFR de Chevrières	1 956,35 €
Tournées hors les murs "exil" et "féminisme" - Les dreamers	MJC de St Symphorien sur Coise	500,00 €
Lutte contre le harcèlement - Les explorateurs	MJC de St Symphorien sur Coise	500,00 €
Tournée conviviale dans les monts du Lyonnais - Les diabol'or	MJC de St Symphorien sur Coise	478,13 €
La foulée des cerisiers	Association Pancu Rossand Environnement	100,00 €
Viens créer ton séjour	MJC St Martin en Haut	392,90 €
A la découverte de Paris	MJC St Martin en Haut	572,62 €
TOTAL		5 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement de ces aides.

SOCIAL

Attribution avance de subvention pour la micro crèche Les p'tits doudous à Duerne

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 18 décembre 2018 approuvant le versement d'acomptes aux structures gestionnaires d'établissement d'accueil de jeunes enfants dans l'attente du renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens,
- Considérant que la SPL Enfance en Lyonnais qui gère la micro crèche de Duerne n'avait pas été citée dans cette délibération,
- Considérant qu'il convient de régulariser pour permettre à cet établissement de continuer à fonctionner en lui accordant le versement d'un acompte proportionnel à l'attribution de subvention 2018, soit 20.535 €,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement d'un acompte de 20.535 € sur la subvention 2019 au profit de la SPL Enfance en Lyonnais,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement de cette somme sans tarder.

VOIRIE

Conventions avec le Département du Rhône

Le conseil communautaire,

- Vu les travaux de voirie à intervenir sur la RD71 – place de Verdun à St Symphorien s/Coise – et sur la RD97 – l'Aubépin à Larajasse –, en vue de procéder à des aménagements de sécurité et de reprise de ces voies,
- Considérant que, s'agissant de routes départementales, le Département du Rhône a donné son accord pour participer financièrement à ces travaux, soit respectivement 17.475 € et 15.680 €,

- Vu les projets de convention à intervenir avec le Département du Rhône prévoyant les modalités de financement,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les conventions de partenariat à intervenir avec le Département du Rhône prévoyant la participation financière de ce dernier pour les travaux de voirie effectués par la CCMDL sur les communes de St Symphorien s/Coise et de Larajasse,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les dites conventions et à encaisser les participations du Département du Rhône.

ASSAINISSEMENT

Coefficient de la redevance assainissement des industriels rejetant dans la station de St Symphorien s/Coise et Duerne et convention de déversement avec les industriels dans la station de St Symphorien s/Coise

Le conseil communautaire,

- Vu les conventions de déversement des effluents industriels sur la STEP de St Symphorien s/Coise et Duerne, qui nécessitent un renouvellement,
- Considérant que ces conventions comportent un coefficient qui majore les volumes d'eaux rejetés par les industriels pour tenir compte de leurs charges de pollution plus importantes qu'un rejet domestique,
- Considérant que ce coefficient est déterminé par ouvrage en fonction de calculs complexes prenant en compte la spécificité de l'ouvrage et le cout de fonctionnement,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le coefficient de la redevance assainissement pour les industriels déversant leurs effluents dans la STEP de St Symphorien s/Coise et Duerne,

APPROUVE les projets de convention de déversement à intervenir avec les entreprises Chillet, Aoste, Fromagerie Jeandin, France Salaisons et Val de Lyon,

AUTORISE Monsieur le Président à les signer.

Renouvellement de la convention de déversement des eaux usées avec le Centre Médical de l'Argentière

Le conseil communautaire,

- Vu la convention de déversement des eaux usées signée avec le Centre Médical de l'Argentière et arrivée à échéance,
- Vu le projet de nouvelle convention actant le versement d'une contribution financière à l'investissement calculée en fonction des équivalents habitants rejetés,
- Considérant que cette convention sera complétée par un arrêté autorisant le déversement des eaux usées, signé par le Maire de la commune dans le cadre du pouvoir de police,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention de déversement des eaux usées à passer avec le Centre Médical de l'Argentière,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

AGRICULTURE / FORETS

Etude sur l'utilisation des déchets verts en agriculture - Demande de subvention auprès de Leader

Le conseil communautaire,

- Considérant que les quantités importantes de déchets verts / ligneux pourraient être une ressource importante en agriculture,
- Vu l'interpellation de deux groupes labellisés « GIEE » et de deux projets de méthanisation collective (Métharavouere et Méthamoly), à ce sujet,
- Considérant les enjeux pour la CCMDL de
 - permettre le développement de l'économie locale dont l'agriculture ;
 - optimiser les dépenses de gestion des déchets (réduire / stabiliser – utilité pour d'autre) ;
 - être en appui aux dynamiques collectives et se mettre dans une démarche d'économie circulaire : transformer des déchets en ressources.
- Vu le projet d'étude à lancer pour trouver des pistes afin de valoriser ces déchets verts en agriculture et ainsi limiter les apports en déchèterie, dont les objectifs seraient d'explorer :
 - différents scénarios entre déchets verts/ligneux et agriculture (intrant ou autres) par rapport à différents projets collectifs en cours, en prenant en compte ce qui est déjà réalisé à l'heure actuelle (co-compostage à la ferme) et en respectant une équité territoriale.
 - des scénarios multiples : porteurs (public/privé), apporteurs (habitant, privé, commune), bénéficiaires (projet collectif, agriculteurs individuels, particuliers).
- Considérant que suite à la consultation, la société VALDECH a été retenue pour un coût de 19.872 € TTC,
- Considérant qu'une subvention Leader pourrait être sollicitée à hauteur de 80 %,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'étude concernant la valorisation des déchets verts pour les besoins de l'agriculture,

PREND ACTE que la société VALDECH conduira cette étude qui sera suivie conjointement par les élus des commissions agriculture / déchets, par 2 agriculteurs de chaque groupe et par la CCFE en tant que propriétaire de la déchèterie de Chazelles s/Lyon.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention Leader pour financer à hauteur de 80 % cette étude dont le coût est de 19.872 € TTC.

Lutte contre le frelon asiatique

Le conseil communautaire,

- Considérant la mise en place d'un dispositif de lutte contre le frelon asiatique par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS),
- Vu le bilan 2018 et les perspectives 2019 relatives aux destructions de nids à effectuer,
- Vu la demande formulée par ledit groupement qui sollicite les Communautés de communes pour un appui financier au dispositif de surveillance et de lutte contre le frelon asiatique pour un montant de 75 € par commune rhodanienne de l'EPCI, soit 1.875 €.
- Considérant qu'en 2018, la CCMDL avait accordé une subvention de 60 € par commune,
- Vu la proposition du Président de reconduire cette aide à l'identique de 2018,

A l'unanimité des membres,

APPROUVE le versement d'une subvention de 60 € par commune rhodanienne au titre de 2019 soit 1.500 €.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Point sur la mise en place d'une agence locale de la transition énergétique et désignation des représentants de la CCMDL

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 23 janvier 2019 approuvant le principe de création d'une agence départementale pour porter à l'échelle du Rhône, hors Métropole, un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat,
- Considérant que la mise en place de cette agence correspond aux attentes de la CCMDL (niveau de service équivalent et neutralité financière par reprise d'un agent dans la structure à créer),
- Vu le projet de statuts prévoyant notamment la gouvernance avec la constitution de 4 collèges :
 - Collège A : collectivités territoriales, leurs groupements et organismes associés
 - Collège B : les associations et les personnes physiques ayant élu domicile dans le département du Rhône ou y exerçant une activité
 - Collège C : les entreprises publiques ou privées et les professionnels du secteur concurrentiel
 - Collège D : les personnes morales de toute nature ayant majoritairement une mission d'intérêt général
- Considérant que pour le collège A qui concerne la CCMDL, seront désignés 10 membres titulaires et 10 membres suppléants maximum dont 5 siégeront au bureau,
- Considérant qu'il convient de désigner au sein de la CCMDL 2 délégués,

A l'unanimité des membres,

APPROUVE le projet de statuts relatifs à la création d'une agence départementale pour le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat,

DESIGNE Bernard CHAVEROT, délégué titulaire, et Philippe GARNIER, délégué suppléant, pour siéger au sein de cette future Agence locale de la transition énergétique.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Demandes de subventions au titre des différents fonds

DETR :

Le conseil communautaire,

- Vu la circulaire E-2019-9 fixant les modalités d'intervention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- Vu les projets en cours pour lesquels la CCMDL peut espérer obtenir un financement DETR

A l'unanimité des membres,

APPROUVE la demande de financement DETR concernant :

- L'extension de la zone d'activité de la Boury à Haute Rivoire (dépenses prévisionnelles 349.111 € HT / subvention DETR sollicitée 226.922,15 €)
- La réhabilitation et la modernisation du bowling au sein du centre aquatique et de loisirs Escap'ad (dépenses prévisionnelles 126.554 € HT / subvention DETR sollicitée 82.260,10 €)

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les dites subventions au titre de la DETR

DSIL :

Le conseil communautaire,

- Vu la circulaire E-2019-11 fixant les modalités d'intervention de la dotation de soutien à l'investissement local. (DSIL),
- Vu les projets en cours pour lesquels la CCMDL peut espérer obtenir un financement DSIL

A l'unanimité des membres,

APPROUVE la demande de financement DSIL concernant :

- La réhabilitation des locaux de l'ancienne gendarmerie de St Symphorien s/coise en vue de l'accueil du centre des Finances publiques (dépenses prévisionnelles 63.903,10 € HT / subvention DSIL sollicitée 38.000 €)
- La mise aux normes du système de sécurité incendie du Centre Médical de l'Argentière (dépenses prévisionnelles 113.600 € HT / subvention DSIL sollicitée 68.000 €)

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les dites subventions au titre de la DSIL

APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT

Le conseil communautaire,

- Vu l'article L. 1111-10, 1er alinéa du code général des collectivités territoriales disposant que le Département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande,
- Vu le règlement de l'appel à projets « partenariat territorial » fixant les modalités d'intervention du Département du Rhône,
- Vu les projets en cours pour lesquels la CCMDL peut espérer obtenir un financement départemental,

A l'unanimité des membres,

APPROUVE la demande de financement départemental concernant :

- le programme d'aménagement de voirie 2019 (dépenses prévisionnelles 969.501,39 € HT / subvention départementale sollicitée 387.000 € soit 40 %),
- la réhabilitation de la STEP de St Symphorien s/Coise (dépenses prévisionnelles 2.333.000 € HT / subvention départementale sollicitée 466.600 € soit 20%),
- l'aménagement des abords de l'ALSH 2019 à St Laurent de Chamousset (dépenses prévisionnelles 127.075 € HT / subvention départementale sollicitée 50.830 € soit 40 %)

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les dites subventions au titre de l'appel à projets départemental du Rhône.

MARCHES PUBLICS

Piscine Hurongues- attribution marché travaux de reprise des malfaçons

Le conseil communautaire,

- Vu les travaux d'extension de la piscine de Hurongues suite auxquels des désordres ont été constatés en raison de malfaçons,
- Considérant que la procédure précontentieuse de référé expertise a conclu à des malfaçons dans la conception et la mise en œuvre des travaux dont le coût de remise en état a été estimé à 180.000 € HT,
- Considérant que dans ce cadre un marché public a été lancé pour les lots « Couverture étanchéité serrurerie » - lot 1 et « Maçonnerie » - lot 2,
- Vu les offres parvenues et la proposition de la commission MAPA de retenir :
 - pour le lot 1 : GECAPE Sud pour un montant de 97.000 € HT après négociation

- Pour le lot 2 : Freyssinet pour un montant de 54.551 € HT après négociation.

A l'unanimité des membres,

APPROUVE la proposition de la commission MAPA de retenir les entreprises

- pour le lot 1 : GECAPE Sud
- Pour le lot 2 : Freyssinet

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir

Marché assurance flotte auto – avenant de régularisation

Le conseil communautaire,

- Vu le marché d'assurance signé avec Groupama pour la garantie flotte auto,
- Vu les dernières acquisitions de véhicules faites par la CCMDL à savoir :
 - Camion benne OM
 - Zoé pour le service plateforme de rénovation énergétique
 - C3 pour le service technique
- Considérant que les dites acquisitions modifient le marché initial, avec une augmentation de la cotisation annuelle qui passe de 8.970 €TTC à 11.131,34 €TTC,
- Vu le projet d'avenant de régularisation à intervenir,

A l'unanimité des membres,

APPROUVE le projet d'avenant de régularisation pour tenir compte de l'augmentation du parc auto de la collectivité,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

FINANCES

Neutralisation 2019 des amortissements des subventions d'équipement versées – budget économie

Le conseil communautaire,

- Vu le décret n° 2015-184 6 du 29 décembre 2015 précisant qu'à compter du 1er janvier 2016, les collectivités sont autorisées à mettre en place la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipement versées
- Vu la proposition de mettre en place ce dispositif selon le tableau ci-dessous :

Chapitre 040	
N° compte	Montant
28041581	4 934,46
2804171	2 388,22
2804172	8 881,23
280422	19 835,95
2804422	231 008,68
TOTAL	267 048,54

A l'unanimité des membres,

APPROUVE les écritures relatives à la neutralisation 2019 des amortissements des subventions d'équipement – budget économie

Amortissement sur 1 an – CD Rom Pampailly

(bien rentré en 1998 dans l'inventaire de Chamousset et jamais amorti (budget principal))

Le conseil communautaire,

- Vu la demande de Madame le Comptable du Trésor de procéder à l'amortissement du bien ci-dessous désigné :

inscrit au BP 2019	Budget	n° inventaire	Désignation	Durée d'amortissement	Article F/D	Article I/R	Montant
oui	Principal	237	Réalisation CD ROM Pampailly	1 an	6811	28032	6555,31

A l'unanimité des membres,

APPROUVE l'amortissement sur un an du bien susmentionné.

Autorisation de souscrire une ligne de trésorerie

Le conseil communautaire,

- Considérant la trésorerie « tendue » de la CCMDL du fait du règlement des travaux au titre du programme THD 42 et dans l'attente d'encaissement de recettes diverses (redevances OM / SPANC notamment),
- Vu la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires pour un prêt de un million d'euros,
- Vu les offres parvenues et analysées,

A l'unanimité des membres,

APPROUVE l'offre de la Caisse d'Épargne et autorise le Président à signer le contrat de prêt à intervenir.

Le Président
Régis CHAMBE

